



L'entrée à l'école constitue une étape très importante dans la vie d'un enfant. Il est alors âgé de 2 ou de 3 ans et cet événement modifie l'organisation de sa vie quotidienne et la façon dont il est gardé.

Cette étude, issue principalement des données de l'enquête Modes d'accueil et de garde des jeunes enfants, menée en 2002 par la DREES, évalue les taux de scolarisation à chaque âge et identifie les différents modes de garde hors temps scolaire. En 2002, 37% des enfants de 2 ans avaient intégré l'école maternelle (le plus souvent à mi-temps), contre 97% des enfants âgés de 3 ans (dont 70% à temps complet). Avec la remontée de la natalité intervenue en 2000, le taux de scolarisation a toutefois sensiblement diminué depuis, atteignant 25% à la rentrée 2005.

Les taux de scolarisation précoce, inégaux selon les départements, varient par ailleurs en fonction de l'offre de places en maternelle, notamment dans le secteur privé. La moitié des écoliers âgés de 2 à 6 ans déjeune à la cantine. À la sortie de l'école (à partir de 16h30), deux tiers des enfants sont gardés par l'un de leurs parents. C'est aussi le cas de la moitié de ceux dont les parents travaillent à temps complet. Les choix du mode de garde hors temps scolaire dépendent surtout de la taille de l'agglomération et des activités des parents. Le recours aux garderies périscolaires et aux centres de loisirs est surtout répandu dans les grandes villes, et en particulier à Paris.

Scolarisation et modes de garde des enfants âgés de 2 à 6 ans

Avant d'être scolarisés, 61% des enfants âgés de 4 mois à 2 ans et demi sont gardés principalement par leurs parents ; 21% sont confiés à une assistante maternelle, 10% à une crèche, 7% aux grands-parents ou à la famille et 1% à une garde d'enfants à domicile. L'entrée à l'école maternelle vient nécessairement bouleverser cette organisation. L'ambiguïté de la dénomination d'école «maternelle» a parfois été soulignée, dans la mesure où elle indiquerait une oscillation entre l'idée d'une véritable école et celui d'un lieu d'accueil et de soins se rapprochant de ceux prodigués par une mère¹. D'après l'article L321-2 du Code de l'éducation, l'école maternelle prépare les enfants aux apprentissages fondamentaux dispensés à l'école élémentaire et leur apprend les principes de la vie en société.

Cette étude porte sur les enfants âgés de 2 à 6 ans. L'âge retenu est celui atteint en fin d'année civile, après la rentrée scolaire, car c'est celui qui détermine en général la classe suivie par l'enfant². Les résultats ici présentés s'appuient sur l'enquête Modes d'accueil et de garde des jeunes enfants menée en 2002 par la DREES ; les données les plus récentes sur les taux de scolarisation sont issues des enquêtes de l'Éducation nationale (encadré 1).

Pour les très jeunes écoliers, il s'agit notamment d'évaluer les taux de scolarisation et d'appréhender

Nathalie BLANPAIN

Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement
Ministère de la Santé et des Solidarités
DREES

1. Voir C. Renouard, « Les enjeux de l'accueil des enfants de deux ans à l'école », sur le site : http://www.crdp-montpellier.fr/ressources/GER/Ger01_02.htm.

2. L'année des 3 ans correspond par exemple à la petite section et celle des 6 ans, au CP (cours préparatoire).



E•1**Comparaison avec les données de l'Éducation nationale sur la scolarisation en maternelle**

D'après l'Éducation nationale, 35% des enfants âgés de 2 ans au 31 décembre 2001 étaient scolarisés à la rentrée de septembre 2001*. D'après l'enquête Modes d'accueil et de garde des jeunes enfants de la DREES**, c'était le cas de 37% d'entre eux en juin 2002. Le taux de juin 2002 est logiquement supérieur à celui de septembre 2001, des enfants étant entrés à l'école en cours d'année scolaire. C'est notamment le cas de ceux qui sont nés en fin d'année, lesquels n'avaient pas 2 ans révolus à la rentrée de septembre 2001: d'après l'enquête de la DREES, ils représenteraient 6% des enfants en juin 2002. Le taux d'enfants scolarisés à 2 ans en septembre 2001 peut donc être estimé à un maximum de 31% (37%-6%) selon l'enquête Modes d'accueil, un résultat légèrement en deçà de celui du ministère de l'Éducation.

* Source : ministère de l'Éducation nationale, 2005, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*. Les données sont également disponibles à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/stateval/rers/repere.ht>.

** Des précisions sur l'enquête sont disponibles dans les *Études et Résultats*, n° 235, n° 318, n° 422 et n° 465.

le temps que les jeunes enfants passent chaque jour à l'école, eu égard aux autres modes de garde éventuellement mobilisables. Pour les enfants scolarisés à temps complet, cette étude se penche plus particulièrement sur l'organisation hors temps scolaire, sous l'angle du recours aux modes d'accueil existant à l'intérieur de l'école (cantine, garderie périscolaire, etc.) ou à l'extérieur de celle-ci (assistantes maternelles, voisins, etc.).

L'école maternelle : des organisations différentes entre 2 et 4 ans**■ L'entrée à l'école : parfois à 2 ans, le plus souvent à 3 ans**

D'après la loi³, tout enfant, à l'âge de 3 ans, doit pouvoir être accueilli dans une école maternelle à proximité de son domicile si sa famille en fait la demande. De fait, la très grande majorité des parents exprime ce souhait : ainsi, selon l'enquête Modes d'accueil et de garde des jeunes enfants, 97% des enfants âgés de 3 ans au 31 décembre 2001 avaient intégré l'école maternelle en juin 2002 (tableau 1). À partir de l'âge de 4 ans (moyenne section) et jusqu'en cours préparatoire (CP), les taux de scolarisation étaient de 99%⁴.

La question de la scolarisation des enfants de 2 ans est spécifique à la France et à la Belgique : en effet, dans la plupart des autres pays européens, l'admission dans une institution dépendant du système scolaire n'est possible qu'à partir de 3 ou 4 ans (Florin, 2004). En France, la loi indique que les enfants qui ont atteint l'âge de 2 ans au jour de la rentrée scolaire peuvent être admis dans les écoles maternelles, dans la limite des places disponibles⁵. L'un des objectifs est notamment d'accueillir les enfants vivant dans un environnement social défavorisé et particulièrement en zone d'éducation prioritaire. Ainsi, d'après l'enquête de la DREES, 37% des enfants âgés de 2 ans au 31 décembre 2001 allaient à l'école

T•01 taux de scolarisation

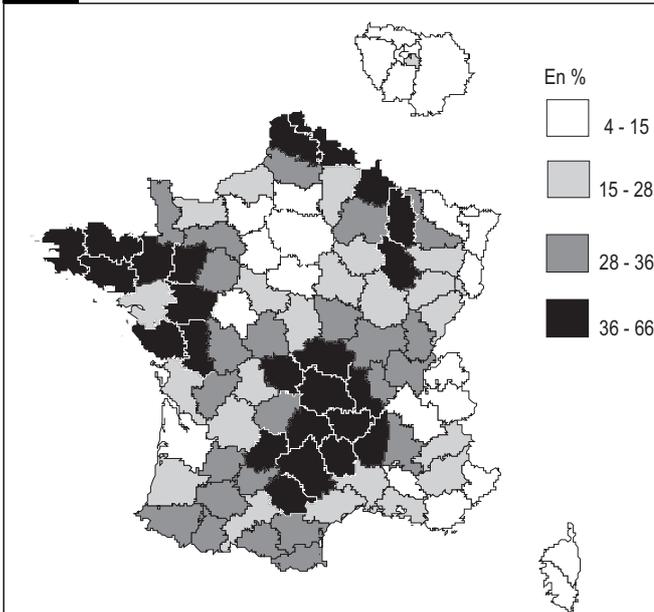
en %

	À mi-temps	Le matin et 1 à 3 après-midi	À temps complet	Total
Âge de l'enfant au 31 décembre 2001				
2 ans	21	2	14	37
3 ans	20	6	71	97
4 ans	2	5	92	99
5 ans	1	2	96	99
6 ans*	0	3	96	99
Pour les enfants âgés de 2 ans au 31 décembre 2001				
Nombre d'enseignants par département pour 100 élèves (1^{er} degré public)				
Moins de 5,2	16	2	11	29
De 5,2 à 5,8	24	3	15	42
Plus de 5,8	27	3	24	54
Part du privé par département (1^{er} degré)				
Moins de 7%	20	1	16	37
De 7% à 15%	15	3	10	28
Plus de 15%	31	3	19	53
Catégorie socioprofessionnelle du père				
Cadre	15	0	10	25
Profession intermédiaire	21	4	14	39
Employé	25	3	18	46
Ouvrier	21	2	13	36
Activité de la mère				
Travaille	17	4	16	37
Au foyer, en congé parental	23	1	13	37
* À 6 ans, les enfants non scolarisés sont en établissements spécialisés ou ont des parents qui assurent eux-mêmes l'instruction. Lecture : en juin 2002, 21% des enfants âgés de 2 ans au 31 décembre 2001 sont scolarisés à mi-temps. Champ : les enfants âgés de 2, 4, 5 ou 6 ans au 31 décembre 2001. Source : enquête Modes d'accueil et de garde des jeunes enfants, juin 2002, DREES.				

3. Voir l'article L113-1 du Code de l'éducation.

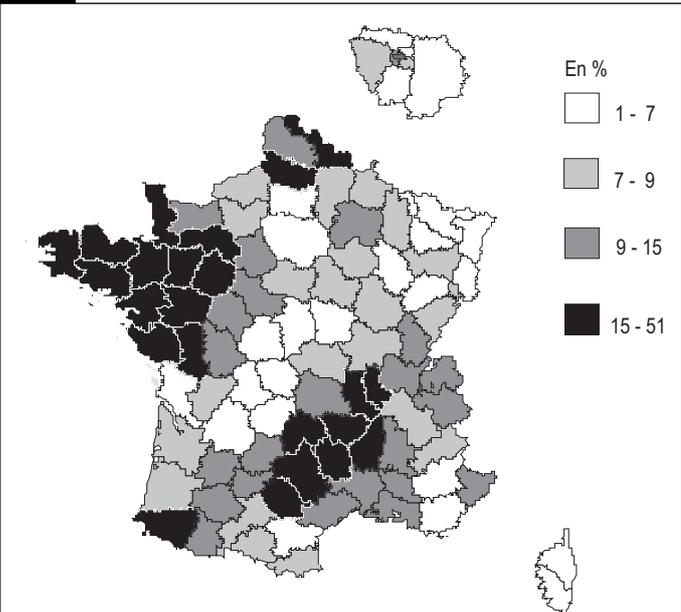
4. En CP, le 1% restant correspond aux enfants placés en établissements spécialisés ou à ceux qui reçoivent une instruction par leurs parents.

5. Voir l'article D113-1 du Code de l'éducation.

C
01 Taux de scolarisation à 2 ans à la rentrée 2005


Champ : les enfants âgés de 2 ans au 31 décembre 2005.
 Lecture : dans le Haut-Rhin, 4 % des enfants de 2 ans sont scolarisés en septembre 2005.

Source : ministère de l'Éducation nationale.

C
02 taux d'enfants scolarisés dans le privé à la rentrée 2005 (1^{er} degré)


Champ : les enfants scolarisés dans le 1^{er} degré.
 Lecture : en Vendée, 51 % des élèves du 1^{er} degré sont scolarisés dans le privé.

Source : ministère de l'Éducation nationale.

en juin 2002 – une estimation proche de celle du ministère de l'Éducation nationale (35%) pour la rentrée scolaire de septembre 2001 (encadré 1). Depuis cette date, le taux de scolarisation à 2 ans a diminué de manière sensible, passant de 32% en septembre 2002, à 29% en septembre 2003, puis à 26% en septembre 2004⁶. Du fait de la remontée de la natalité intervenue depuis 2000, le nombre d'enfants en âge d'être scolarisés en maternelle (2-5 ans) a en effet augmenté (+ 120 000 en 2004 par rapport à 2001), alors que le nombre de places disponibles dans les écoles est resté quasi constant, ce qui a réduit les capacités d'accueil pour ceux qui n'ont que 2 ans. En septembre 2005, le taux de scolarisation à 2 ans est évalué par le ministère de l'Éducation à 25%.

■ De 4 % à 66 % des enfants scolarisés à 2 ans selon les départements

D'après le ministère de l'Éducation nationale, les taux de scolarisation précoce (à 2 ans) varient très nettement d'un département à l'autre. À la rentrée scolaire 2005, 4% seulement des enfants

de 2 ans⁷ prenaient le chemin de l'école dans le Haut-Rhin, contre 66% dans le Morbihan (carte 1). Globalement, les enfants découvrent l'école plus tôt en Bretagne, dans le Nord-Pas-de-Calais, en Auvergne et dans des départements ruraux comme la Creuse, l'Ardèche ou la Meuse. En revanche, en région parisienne, en Alsace et dans le sud-est de la France, ils entament leur vie d'écolier en général un an plus tard, soit l'année de leurs 3 ans. Les évolutions récentes n'ont pas beaucoup modifié les écarts : les départements où les taux de scolarisation sont les plus élevés (ou au contraire les moins élevés) restent pour l'essentiel les mêmes.

La scolarisation des enfants de 2 ans dépend de l'offre de places en écoles maternelles existant à proximité du domicile. L'offre de scolarisation publique peut être appréhendée à travers le taux d'encadrement des élèves dans le premier degré⁸ : plus celui-ci est élevé, moins les effectifs des classes sont nombreux, ce qui offre des possibilités d'accueil aux jeunes enfants. D'après l'enquête de la DREES, dans les départements où les enseignants sont les moins nombreux⁹, seuls 29% des enfants de 2 ans allaient

à l'école, alors qu'ils étaient 54% dans les départements les mieux dotés (tableau 1). De même, la présence d'une offre privée importante, comme en Bretagne, favorise la scolarisation précoce. L'enquête Modes d'accueil et de garde montre l'existence d'un lien entre implantation des écoles privées et scolarisation précoce : ainsi, 17% des enfants scolarisés à 2 ans¹⁰ fréquentaient une école privée en 2002, contre 13% des enfants âgés de 3 à 6 ans. En 2005, les données de l'Éducation nationale confirment que plus l'offre en écoles privées est importante, plus le taux de scolarisation est élevé (voir la coïncidence des cartes 1 et 2).

Par ailleurs, la scolarisation précoce est plus fréquente à la campagne, ou

6. Source : ministère de l'Éducation nationale, 2005, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*. Les données sont également disponibles à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/stateval/rers/rers2005.htm>.

7. Au 31 décembre 2005.

8. Le premier degré correspond aux écoles maternelles et élémentaires.

9. Moins de 5,2 enseignants pour 100 élèves.

10. Au 31 décembre 2001.

dans les villes de petite ou moyenne taille, ce qui illustre une correspondance entre l'offre scolaire et le degré d'urbanisation.

■ Une scolarisation précoce plus fréquente pour les filles et dans les milieux d'employés et des professions intermédiaires

L'enquête Modes d'accueil et de garde des jeunes enfants permet également d'étudier les facteurs qui jouent sur la scolarisation précoce au niveau individuel. Parmi les enfants âgés de 2 ans au 31 décembre 2001, le taux de scolarisation varie fortement selon le trimestre de naissance de l'enfant. Seuls 17% des enfants nés au dernier trimestre 1999 étaient scolarisés en juin 2002. Ceux-ci ont nécessairement été admis en cours d'année, puisqu'ils n'avaient pas 2 ans à la rentrée scolaire de septembre 2001. Pour ceux qui sont nés au troisième trimestre, le taux de scolarisation s'élevait à 26%, contre respectivement 40% et 64% pour les enfants nés aux deuxième et premier trimestres. Cette progression illustre le fait que le degré d'autonomie de l'enfant est, au moins en partie, pris en compte.

En moyenne, les filles vont à l'école un peu plus tôt que les garçons : 39% d'entre elles sont scolarisées à 2 ans, contre 35% des petits garçons du même âge. Les enfants de 2 ans, dont la mère

est actuellement au foyer ou en congé parental, vont aussi souvent à l'école que ceux dont la mère travaille. Dans ce cas, même si le besoin de garde est moins pressant, la scolarisation répond peut-être à la volonté de socialiser l'enfant ou à un objectif éducatif (acquisition de compétences, etc.).

La scolarisation précoce n'est en outre réservée ni à une élite ni aux familles modestes. Toutes choses égales par ailleurs¹¹, les enfants de cadres et d'ouvriers vont un peu moins précocement à l'école que la moyenne. Les enfants d'ouvriers bénéficient toutefois d'une offre scolaire un peu plus abondante à proximité de leur domicile. Ainsi, 36% d'entre eux vont à l'école à 2 ans, soit quasiment la même proportion que la moyenne. En revanche, les enfants de cadres habitent plus souvent dans des zones urbanisées comme Paris, où l'offre est moins importante : seuls 25% d'entre eux fréquentent la maternelle à 2 ans. Enfin, les enfants de nationalité étrangère sont moins souvent scolarisés à 2 ans, même à offre de places identiques.

■ L'école à 2 ans, un substitut aux modes de garde ?

L'école peut prendre en charge l'enfant une grande partie de la journée, et ce gratuitement¹² dans le public. Se substitue-t-elle alors à des modes de

garde payants ? En juin 2002, 37% des enfants âgés de 2 ans au 31 décembre 2001 fréquentaient l'école au moins le matin. Pour la majorité d'entre eux, l'école prend la suite de la garde par les parents, mode de garde principal des jeunes enfants avant la scolarisation : 25% des enfants de 2 ans vont à l'école le matin, alors qu'ils étaient gardés par leurs parents à ce moment de la journée, et 1% par leurs grands-parents (tableau 2). Pour ces familles, l'école ne se substitue pas à un mode de garde payant. Elle peut néanmoins, lorsque la garde par les parents constituait un choix par défaut, répondre à un besoin de garde non satisfait auparavant. On estime par ailleurs que 11% des enfants de 2 ans vont à l'école au moins le matin et étaient auparavant gardés par une assistante maternelle, une garde à domicile, dans une crèche ou une halte-garderie à ce moment de la journée. La moitié d'entre eux (5%) est scolarisée uniquement le matin, soit quatre demi-journées par semaine, l'école fournissant alors un substitut partiel à ces modes de garde rémunérés. L'autre moitié (6% de l'ensemble des enfants de 2 ans) fréquente la maternelle à la fois le matin et l'après-midi, alors que leurs parents avaient auparavant opté pour un mode de garde payant. L'école maternelle à 2 ans n'apparaît donc que relativement rarement comme un substitut total à un mode de garde payant.

■ L'école plutôt seulement le matin à 2 ans et toute la journée à 4 ans

37% des enfants sont scolarisés à 2 ans : 14% fréquentent l'école à temps complet (tous les matins et tous les après-midi) et 21% à mi-temps (uniquement le matin). 2% y vont le matin et quelques après-midi par semaine (tableau 1). Là encore, la décision semble dépendre fortement de la date de naissance de l'enfant, puisque seuls 3% des enfants nés au dernier trimestre sont

T • 02 mode de garde le matin, en semaine (hors mercredi), en juin 2002

en %

	Âge au 31 décembre 2001		Estimation du taux de changement* (a-b)	
	1 an (a)	2 ans (b)		
Parents	59	34	25	} 26
Grands-parents	4	3	1	
Assistante maternelle	22	15	7	} 11
Garde à domicile	2	1	1	
Crèche	9	6	3	
Halte-garderie	3	3	0	
Autres	1	1	0	
École	0	37	-	
Total	100	100	-	

* L'hypothèse retenue est que les modes de garde des enfants ne changent pas entre leur 1^{re} année et leur entrée à l'école. Cette hypothèse est vraisemblable, dans la mesure où la répartition des modes de garde reste quasiment stable avant l'entrée à l'école.

Lecture : sous l'hypothèse retenue, on estime que 25% des enfants âgés de 2 ans au 31 décembre 2001 sont à l'école le matin, alors qu'ils étaient gardés auparavant par leurs parents à ce moment de la journée.

Source : enquête Modes d'accueil et de garde des jeunes enfants, juin 2002, DREES.

11. La modélisation « toutes choses égales par ailleurs » permet de distinguer l'effet propre des différents facteurs (trimestre de naissance, CSP, offre scolaire publique, offre scolaire privée, nationalité, etc.) sur la probabilité d'être scolarisé.

12. Hors frais de cantine ou de garderie.

T
•03

Mode de garde entre 16 h 30 et le retour des parents pour les enfants scolarisés à temps complet

en %

	Parents seuls	Garderie périscolaire			Assistantes maternelles	Grands-parents	Voisins	Autres	Total
		seule	avec un autre mode de garde	Total					
Ensemble	66	15	2	17	5	5	3	4	100
Taille d'unité urbaine (uu)									
commune rurale	67	12	1	13	7	6	3	4	100
uu moins de 20000 habitants	69	11	1	12	6	5	5	3	100
uu 20000 habitants et plus	67	14	2	16	4	5	3	5	100
uu de Paris	60	21	3	24	3	4	3	6	100
Activité des parents (en couple)									
Le père et la mère travaillent	52	20	2	22	8	8	4	6	100
Le père est au chômage, la mère travaille	67	14	2	16	4	6	6	1	100
Le père travaille, la mère est au chômage	87	9	0	9	2	1	0	1	100
Le père travaille, la mère est au foyer	87	5	0	5	1	1	2	4	100
Durée de travail des mères (actives occupées)									
Temps complet	46	22	4	26	9	8	5	6	100
Temps partiel supérieur. ou égal à 80 %	44	26	3	29	9	10	3	5	100
Temps partiel inférieur à 80 %	68	13	0	13	4	6	5	4	100
Niveau de vie des parents (lorsque les parents travaillent à temps complet)									
1 ^{er} quartile	49	21	3	22	5	5	7	12	100
2 ^e et 3 ^e quartile	49	21	3	24	8	10	5	4	100
4 ^e quartile	30	25	6	30	17	7	2	14	100

Lecture : en attendant le retour des parents, 15% des enfants scolarisés à temps plein fréquentent la garderie périscolaire sans autre mode de garde, lors d'un jour de classe après 16 h 30.
 Champ : les enfants âgés de 2 ans à 6 ans scolarisés à temps complet.
 Source : enquête Modes d'accueil et de garde des jeunes enfants, juin 2002, DREES.

scolarisés à temps complet, contre 30% de ceux nés au premier trimestre. Pour les enfants de 3 ans, la scolarisation à temps complet est plus répandue (71%). À partir de la moyenne section (4 ans), presque tous les enfants restent à l'école l'après-midi. En résumé, à 2 ans, la décision porte à la fois sur la scolarisation de l'enfant et sur sa durée (temps complet ou mi-temps); à 3 ans, les enfants étant presque tous scolarisés, seule la question de la durée se pose; à partir de 4 ans, les enfants vont à l'école toute la journée.

Les parents qui optent pour l'école le matin s'occupent majoritairement eux-mêmes de leur enfant l'après-midi: ainsi, 71% des enfants scolarisés à mi-temps sont gardés par leurs parents entre 13 h 45 et 16 h 30, 8% par leurs grands-parents, 18% par une assistante maternelle et 3% par d'autres voies (voisins, grands frères, etc.).

Les parents font davantage appel aux assistantes maternelles à 2 ans qu'à 3 ans (24% contre 14%). Les enfants de 3 ans

scolarisés à mi-temps habitent en effet plus souvent en région parisienne, où l'offre de places chez les assistantes maternelles est faible. Cela peut également s'expliquer par l'augmentation du coût de la garde aux 3 ans de l'enfant, en raison de la diminution de moitié du plafond de la majoration de l'Afeama¹³ (Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée).

La garde hors temps scolaire des enfants scolarisés à temps complet

Les analyses suivantes portent sur les enfants scolarisés à temps complet et âgés de 2 à 6 ans. Le plus souvent, l'école assure leur prise en charge de 8 h 30-9 heures à 11 h 30-12 heures, puis de 13 h 30 à 16 h 30¹⁴. En dehors de ces horaires, les enfants ont généralement la possibilité de fréquenter la cantine et la garderie périscolaire entre 11 h 30 et 13 h 30 et la garderie périscolaire, de 16 h 30 à 18 h 00-18 h 30. Parfois, une

garderie est également proposée entre 7 h 30 et 8 h 30-9 heures.

■ En sortant de l'école, deux tiers des enfants sont gardés par leurs parents...

Lors d'un jour de classe¹⁵, 66% des enfants de 2 à 6 ans scolarisés à temps plein sont gardés uniquement par leurs parents entre 16 h 30 et 19 heures. En attendant l'arrivée de leurs parents, 15% fréquentent uniquement la garderie périscolaire, 2% combinent la garderie périscolaire avec un autre mode de garde (par exemple les voisins), 5% sont confiés à

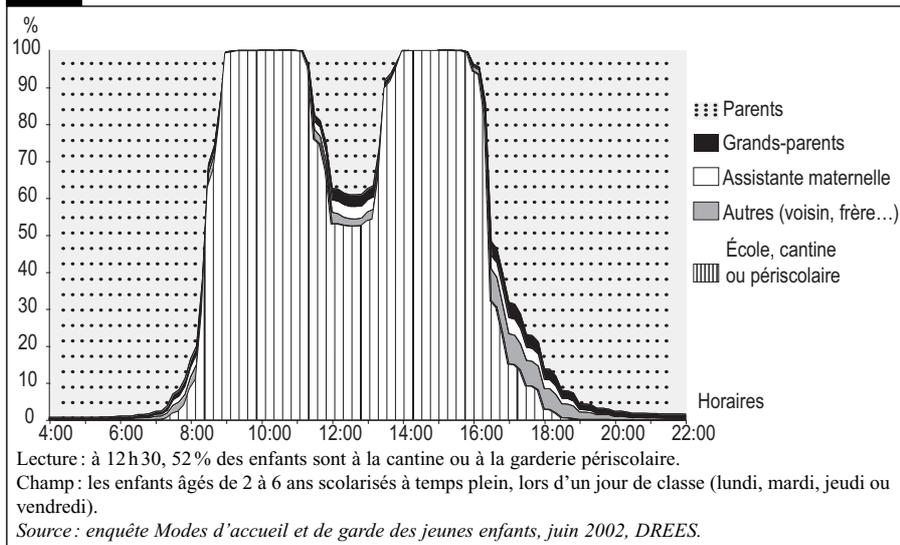
13. Pour les enfants nés après le 1^{er} janvier 2004, le complément mode de garde de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) a remplacé l'Afeama. Son montant diminue également de moitié aux 3 ans de l'enfant.

14. C'est l'inspecteur d'académie ou le maire par dérogation qui fixe les horaires d'entrée et de sortie, dans la limite de 6 heures par jour.

15. Lundi, mardi, jeudi ou vendredi.

G
•01

mode de garde lors d'un jour de classe d'un enfant scolarisé à temps plein



une assistante maternelle, 5% aux grands-parents, 3% à des voisins ou amis, 2% à un grand frère et 2% à une baby-sitter (tableau 3 et graphique 1).

À la sortie de l'école, les enfants âgés de 2 ans sont, davantage que la moyenne, accueillis par leurs parents. Ils fréquentent donc un peu moins la garderie périscolaire. Après 3 ans, les modes de garde à la sortie de l'école varient peu : 17% des enfants de 3 ans scolarisés à temps complet vont à la garderie périscolaire ou à l'étude, soit autant qu'en CP. Toutefois, le recours à une assistante maternelle diminue pour les enfants de 6 ans, âge à partir duquel l'Afeama n'est plus versée. Seuls 2% des enfants entrés au CP sont accueillis par une assistante maternelle (agrée ou non) à la sortie de l'école, contre 6% des enfants de moyenne section. Enfin, les enfants du CP sont plus fréquemment pris en charge par un grand frère ou une grande sœur (4% contre 1,5% pour les écoliers de grande section).

La garderie périscolaire est davantage choisie à Paris, tandis que les grands-parents et les assistantes maternelles le sont plutôt à la campagne et dans les petites villes. En effet, le nombre de places chez les assistantes maternelles diminue avec le degré d'urbanisation, en raison notamment de l'exiguïté des logements, qui rend plus difficile l'obtention d'un agrément. Par ailleurs, dans les communes rurales ou

les petites villes, les enfants habitent plus souvent à proximité de leurs grands-parents. À Paris, les parents vont moins souvent chercher leurs enfants à l'école en raison des temps de transport et, la proportion de cadres étant plus importante, de leurs horaires de travail plus souvent incompatibles.

■ ... contre la moitié de ceux dont les deux parents travaillent à temps complet

Les besoins en modes de garde à la sortie de l'école dépendent aussi logiquement de l'activité des parents. Près de la moitié des enfants dont les deux parents travaillent sont pris en charge à la sortie de l'école par un de leurs parents. C'est le cas de 67% des enfants dont le père est au chômage et dont la mère travaille, et de 87% des enfants qui ont une mère au chômage mais dont le père travaille. Le chômage du père limite donc la nécessité de recourir à un mode de garde à la sortie de l'école, mais dans une moindre mesure que celui de la mère. En outre, 9 mères au foyer sur 10 vont chercher leur enfant à l'école.

Le travail à temps partiel de la mère joue également sur la présence parentale à la sortie de l'école, mais seulement lorsque sa durée est inférieure à 80%. Pour les temps partiels à 80%, la période non travaillée est généralement le mercredi, ce qui ne permet pas aux

mères d'être davantage présentes à 16h30 un jour de classe. En revanche, lorsque les mères travaillent à mi-temps¹⁶, elles accueillent davantage leur enfant à la sortie de l'école que celles qui travaillent à temps complet.

Même lorsque les deux parents travaillent à temps complet, 47% des enfants sont gardés uniquement par leurs parents, les jours de classe entre 16h30 et 19 heures. Le père ou la mère peuvent parfois terminer plus tôt certains jours et passer le relais au conjoint les autres jours. Dans d'autres cas, des conditions de travail particulières (travail de nuit, horaires alternants¹⁷ du père ou de la mère, etc.) permettent la présence d'un parent à la sortie de la maternelle. Toutes choses égales par ailleurs et notamment à niveau de vie, offres de places chez les assistantes maternelles et proximité des grands-parents identiques, ces conditions d'activité diminuent le recours aux assistantes maternelles et aux garderies périscolaires et accroissent la fréquence de garde par les parents entre 16h30 et 19 heures. Le travail à domicile de la mère favorise également très fortement la présence parentale en fin d'après-midi.

Les familles monoparentales sont nettement moins présentes à la sortie de l'école : 27% des parents seuls travaillant à temps complet vont chercher leur enfant, contre 47% des parents en couple.

Pour les enfants dont les parents travaillent à temps complet, les solutions retenues diffèrent également selon le niveau de vie de la famille. Les plus aisées recourent davantage à la garderie périscolaire, aux assistantes maternelles et aux baby-sitters que les familles modestes, mais elles ont moins recours aux voisins et font autant appel aux grands-parents. Les raisons peuvent en être multiples : d'une part, les frais de garde par une assistante maternelle ou une baby-sitter peuvent représenter des montants assez importants ; d'autre part, les besoins de garde des familles aisées peuvent être plus étendus, du fait d'horaires de travail moins souvent décalés et plus tardifs en fin de journée.

16. Qu'elles aient choisi ou non d'exercer leur activité à temps partiel.

17. 2 x 8, 3 x 8, etc.

T
• 04

mode de garde entre 11 h 30 et 13 h 30, pour les enfants scolarisés à temps complet

en %

	Cantine	Parents			Assistants maternelles	Grands-parents	Autres	Total
		Seuls	Avec un autre mode	Total				
Ensemble	52	37	3	40	3	3	2	100
Activité des parents (en couple)								
Le père et la mère travaillent	64	20	4	24	6	4	2	100
Le père est au chômage, la mère travaille	57	34	2	36	1	0	6	100
Le père travaille, la mère est au chômage	40	52	3	55	1	4	0	100
Le père travaille, la mère est au foyer	32	64	2	66	1	1	0	100
Niveau de vie des parents (lorsque les parents travaillent à temps complet)								
1 ^{er} quartile	70	17	5	22	3	3	2	100
2 ^e et 3 ^e quartile	71	15	4	19	5	4	1	100
4 ^e quartile	71	9	1	10	12	6	1	100

Lecture : 52 % des enfants scolarisés à temps plein déjeunent à la cantine.

Champ : les enfants âgés de 2 ans à 6 ans scolarisés à temps complet.

Source : enquête Modes d'accueil et de garde des jeunes enfants, juin 2002, DREES.

Enfin, filles et garçons scolarisés à temps complet sont logés à la même enseigne : leurs modes de garde à la sortie de l'école sont strictement identiques. Les écoliers qui ont un petit frère ou une petite sœur profitent de la façon dont il est gardé et sont plus souvent, toutes choses égales par ailleurs, accueillis par une assistante maternelle ou une baby-sitter. En revanche, la présence d'un petit frère ou d'une petite sœur freine la sollicitation des voisins et amis.

■ Un enfant sur deux fréquente la cantine

Lors d'un jour de classe, 52 % des jeunes enfants scolarisés à temps plein déjeunent à la cantine (tableau 4) et 40 % en compagnie d'un de leurs parents. Parmi eux, 37 % des enfants sont gardés uniquement par leurs parents ; dans 3 % des cas, les parents sont secondés par une autre personne (voisin, grand frère, etc.). Les 8 % restants (enfants qui ne déjeunent ni à la cantine ni avec leurs parents) sont confiés aux grands-parents, à une assistante maternelle ou aux voisins.

Comme à la sortie de l'école à 16 h 30, l'accueil à l'heure du déjeuner se modifie peu entre 2 et 6 ans pour les enfants scolarisés à temps plein. Le recours à une assistante maternelle dimi-

nue toutefois à partir de l'âge de 6 ans (toujours pour des raisons financières). Là aussi, la nature de l'activité professionnelle des parents (au domicile ou non, à mi-temps ou à temps complet, etc.) joue sur la décision de mettre son enfant à la cantine ou non. Toutefois, 17 % des parents qui travaillent à temps complet parviennent à faire déjeuner leur enfant à la maison les jours de classe. Il peut s'agir de parents qui ont le temps de faire le trajet travail-école-domicile (aller et retour), puisque cette solution est plus souvent retenue par les habitants des petites villes (26 %) que par les Parisiens (9 %). Le travail à domicile (profession libérale, agricultrice, etc.), qui concerne 8 % des mères travaillant à temps complet, facilite cette pratique, comme les horaires décalés de l'un des parents. Alors que la plupart des enfants dont la mère est au foyer sortent de l'école à 16 h 30, une partie d'entre eux (33 %) reste néanmoins à la cantine le midi. Dans trois cas sur quatre, il s'agit d'enfants ayant un petit frère ou une petite sœur en bas âge.

La cantine est autant fréquentée par les enfants de familles modestes que par ceux des familles à hauts revenus. Le tarif des cantines est en effet souvent fixé en fonction des revenus¹⁸. Les alternatives à la cantine diffèrent en revan-

che selon le niveau de vie : 12 % des enfants de familles aisées, dont les parents travaillent à temps complet, sont confiés à une assistante maternelle, contre 3 % des enfants des familles modestes. Ces derniers déjeunent davantage avec leurs parents.

■ Le mercredi : une journée en famille pour les trois quarts des enfants

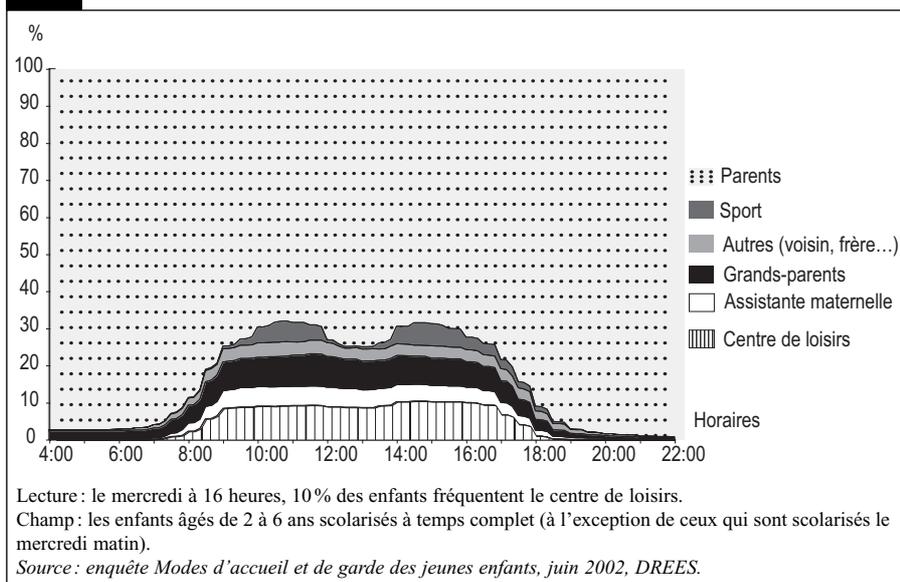
Le programme de l'Éducation nationale prévoit 26 heures d'enseignement en maternelle et en élémentaire, généralement réparties sur quatre journées de 6 heures et une demi-journée de 3 heures pendant deux semaines sur trois. Cette demi-journée est souvent celle du samedi, parfois celle du mercredi. Les écoles peuvent également opter pour la semaine de quatre jours, le mercredi et le samedi étant non travaillés¹⁹. D'après l'enquête de la DREES, 7 % des enfants sont scolarisés le mercredi matin, et c'est plus souvent le cas dans les écoles privées (13 % des enfants). Les trois

18. L'article 147 de la loi 98-657 prévoit la possibilité de moduler les tarifs de la cantine dans les écoles publiques, en fonction des revenus et du nombre d'enfants.

19. La durée des vacances scolaires est alors réduite.

G
•02

mode de garde le mercredi



quarts des enfants scolarisés à temps plein passent le mercredi après-midi (et le cas échéant le mercredi matin) en compagnie de leurs parents et une partie d'entre eux pratique des activités sportives ou culturelles (9%) [graphique 2]. Au fur et à mesure de l'avancée en âge de l'enfant, les «parents-taxis» deviennent de plus en plus nombreux. Les filles sont aussi souvent conduites à des activités sportives ou culturelles que les garçons, et ce à tout âge.

Seul un quart des enfants est gardé le mercredi après-midi par une tierce personne : 10% fréquentent le centre de loisirs, 8% sont accueillis par leurs grands-parents, 4% sont confiés à une assistante maternelle, les autres modes de garde (gardes d'enfants à domicile, voisins, etc.) étant plus rares (3%).

Les enfants parisiens sont quatre fois plus nombreux à fréquenter les centres de loisirs que ceux des communes rurales (22% contre 6%) : d'une part, parce

que leurs parents, plus souvent bi-actifs, ont moins de disponibilité ; mais probablement aussi parce qu'il existe davantage de centres de loisirs et que ceux-ci sont souvent directement implantés au sein des écoles. Le ministère de la Jeunesse et des Sports évalue à environ 30 000 le nombre total de centres de loisirs, alors que l'on compte 40 000 écoles élémentaires et 17 000 écoles maternelles. Le fait que le centre de loisirs soit situé à l'extérieur de l'école²⁰ peut représenter un frein (trajet plus long, environnement différent pour l'enfant, etc.).

Les enfants scolarisés dans le privé ont moins fréquemment recours aux centres de loisirs que ceux qui sont scolarisés dans le public (4% contre 11%). Ils sont plus souvent pris en charge par l'un de leurs parents, que la mère exerce une activité professionnelle ou non. Les centres de loisirs sont peut-être moins souvent présents dans les écoles privées. Les mères des enfants qui y sont scolarisés exercent en outre souvent une profession indépendante et travaillent davantage à temps partiel. ●

20. Dans les bâtiments propres ou dans les locaux d'une autre école.

Pour en savoir plus

Blanpain N., 2005, «Accueil des jeunes enfants et coûts des modes de garde en 2002», *Études et Résultats*, n° 422, août, DREES.

Caille J.-P., 2001, «Scolarisation à 2 ans et réussite de la carrière scolaire au début de l'école élémentaire», *Éducation et formation*, n° 60, juillet-septembre.

Desplanques G., 1985, «Modes de garde et scolarisation des jeunes enfants», *Économie et statistique*, n° 176, INSEE.

Florin A., 2004, «Les modes de garde des enfants de deux ans : qu'en dit la recherche?», Synthèse pour le PIREF (Programme incitatif de recherche en éducation et formation), juin. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.recherche.gouv.fr/recherche/fns/libreexamen.htm>

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2005, *La géographie de l'école*, n° 9, avril, Direction de l'évaluation et de la prospective.